

**EXTRAIT**  
 du registre des Délibérations du Conseil  
 de la Communauté de Communes Causses Aigoual Cévennes « Terres Solidaires »

Séance du 8 avril 2015

*L'an deux mille quinze et le huit avril à 9 h 30, le Conseil de la Communauté de Communes, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement à L'Espérou, sous la présidence de Monsieur Martin DELORD.*

**Présents :** ABBOU François - ANGELI Laurette - BARD Magali - BENEFICE Patrick - BOUDES André - BOUVOT Jacqueline - BROUILLET Philippe - BURTET Jean-Luc - COMBERNOUX Bernard - DELORD Martin - DUCHESNE Christian - ESPAZE Jean-Pierre - FESQUET Jérôme - GARMATH Michelle - LEBEAU Irène - MACQ Madeleine - MAURIN Francis - PIBAROT Christian - PRADILLE Pierre - THION Jean-Claude - VALGALIER Régis - VIDAL Thomas.

**Absents :** BOURELLY Régis (donne procuration à DELORD Martin) - BOISSON Christophe (donne procuration à COMBERNOUX Bernard) - DE LATOUR Henri (donne procuration à BENEFICE Patrick) - EVESQUE Christian (remplacé par son suppléant BROUILLET Philippe) - LAGET Yvan - MONNOT Michel (donne procuration à VIDAL Thomas) - ZANCHI Jocelyne (donne procuration à BOUVOT Jacqueline).

**Objet : Tarifs de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères – Année 2015**

Monsieur le Président informe les conseillers de la nécessité de fixer les tarifs de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères pour l'année 2015.

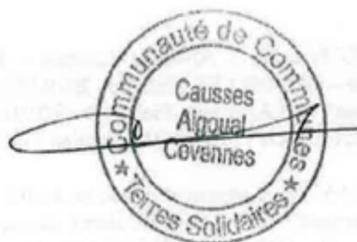
Suite aux propositions de la Commission déchets de ne pas augmenter les tarifs de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères et après délibération, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide de fixer les tarifs comme suit :

CATEGORIES	TARIFS
1 - Famille / Résidence secondaire / Personne seule	180 €
2 - Camping	10 € / emplacement
3 - Gîte / Location saisonnière de 1 à 15 places	100 €
4 - Gîte / Location saisonnière avec plus de 15 places	200 €
5 - Chambre d'hôte	30 €
6 - Hôtel Restaurant et Centre de vacances de 1 à 15 chambres Traiteurs / Restaurants	300 €
7 - Hôtel Restaurant et Centre de vacances avec plus de 15 chambres	450 €
8 - Epicerie / Boulangerie / Pâtisserie / Café / Boucherie / Salon de coiffure / Garage mécanique / Crèche / Antiquaire	150 €
9 - Artisan / Entreprise BTP	100 €
10 - Service administratif (Direction départementale de l'équipement / Parc national des Cévennes / Office National des Cévennes / Services communaux / Centre de secours des pompiers / La Poste / Gendarmerie / Observatoire Mont Aigoual / Office de Tourisme)	50 €
11 - Profession libérale / Agence immobilière / Artisan d'art	70 €
12 - Maison retraite et Centre Médical avec moins de 30 lits	45 € / lit

13 - Maison retraite et Centre Médical de 30 à 50 lits	55 € / lit
14 - Maison retraite et Centre Médical avec plus de 50 lits	58 € / lit
15 - SCA Origine Cévennes	2 345 €

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le Président,  
 Martin DELORD.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

030-200034601-20150408-57-2015-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2015  
 Publication : 14/04/2015

